

fe



L'ALOUETTE

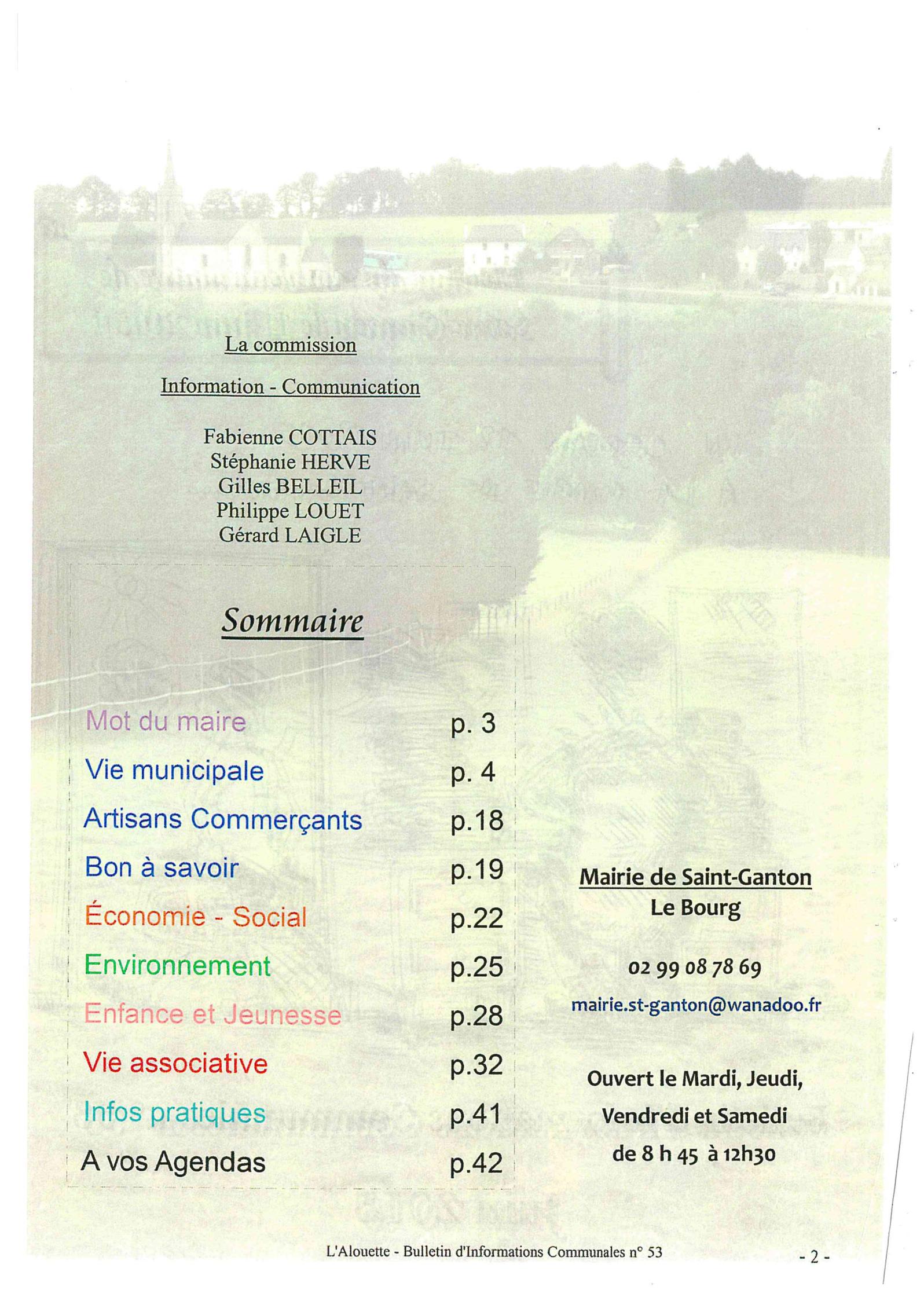
*Élection du nouveau maire de
Saint-Ganton le 11 juin 2015 !*

UN CERTAIN 12 JUIN 2015
À LA MAIRIE DE SAINT GANTON 000



Bulletin d'Informations Communales n° 53

Juin 2015



La commission

Information - Communication

Fabienne COTTAIS
Stéphanie HERVE
Gilles BELLEIL
Philippe LOUET
Gérard LAIGLE

Sommaire

Mot du maire	p. 3
Vie municipale	p. 4
Artisans Commerçants	p.18
Bon à savoir	p.19
Économie - Social	p.22
Environnement	p.25
Enfance et Jeunesse	p.28
Vie associative	p.32
Infos pratiques	p.41
A vos Agendas	p.42

Mairie de Saint-Ganton
Le Bourg

02 99 08 78 69

mairie.st-ganton@wanadoo.fr

**Ouvert le Mardi, Jeudi,
Vendredi et Samedi
de 8 h 45 à 12h30**



Chers concitoyens. Mesdames, Messieurs,

Je viens de prendre mes fonctions en qualité de maire de notre commune après un peu plus d'une année en tant que 3ème adjoint auprès de Bernard GEFFLOT.

Cette année a été riche d'enseignements, de dossiers à traiter, et le travail que l'on a pu réaliser au sein du conseil municipal m'a permis de me déterminer pour proposer ma candidature.

Plusieurs dossiers importants sont maintenant consolidés, notamment les 3 commerces et l'extension de l'école.

Il reste encore quelques aménagements à réaliser, notamment la bibliothèque qui sera installée prochainement dans l'école. Le recrutement d'un (e) bibliothécaire pour 3 heures par semaine est en cours ce qui permettra de venir en appui aux bénévoles.

Des travaux de rénovation et de complément d'éclairage dans le bourg sont sur le point d'être réalisés.

Le projet d'extension du cimetière risque d'être reporté en 2016 en raison de la baisse des dotations et les transferts de charges de l'Etat. Cela devient très urgent car il ne reste aucune place disponible aussi je vais persévérer pour mener à bien ce projet.

Les priorités de l'Etat cette année sont allées à d'autres types de projets comme par exemple l'accessibilité des établissements publics.

En ce qui concerne notre école communale pour la rentrée prochaine nous aurons 86 élèves répartis dans quatre classes.

Depuis le premier Juillet, la DDTM (service de l'état) s'est désengagée de la charge d'instruction des permis de construire, c'est désormais un nouveau service d'urbanisme créé au sein de la CCPR (communauté de commune du pays de Redon) qui réalise cette mission. Cette prestation qui était gratuite sera désormais facturée.

Je serai attentif à respecter nos engagements pris dans la profession de foi que nous avons établie au moment des élections municipales.

Je remercie tous les responsables et bénévoles des associations de St Ganton qui par leur dévouement créent une dynamique et contribuent fortement à la vie de notre commune.

Enfin je remercie les membres du conseil municipal et tout particulièrement les adjoints, très investis, qui réalisent un travail remarquable et sans lesquels je ne me serais pas engagé dans cette nouvelle mission.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances.

Philippe LOUËT
Votre maire



Permanences :

Philippe Louet, maire

Le jeudi matin, sur rendez-vous

Fabienne Cottais, 1ère adjointe

Le samedi matin, sur rendez-vous

École, Transports Scolaires, Information, Communication, Jeunesse, Sport

Gilles Belleil, 2ème adjoint

Le vendredi matin, sur rendez-vous

Loisirs, Culture, Animation, Environnement, Tourisme, Sentiers

Stéphanie Hervé, 3ème adjointe

Le samedi matin, sur rendez-vous

Agriculture, Voirie, Matériel, Bâtiments communaux, Commerce, Artisanat

Député

La permanence du député, ou de son assistant, se tient le 3ème vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h, à la mairie de Pipriac, sur rendez-vous.

Conseiller Général

Mr PICHOT Franck, Conseiller Général, tient une permanence les samedis matin de 10h à 11h dans les mairies. Le planning est consultable en mairie.

L'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale a lieu en mairie le 2ème vendredi de chaque mois sur rendez-vous.

État Civil :

Naissances



Rennes
le 14 décembre 2014
Anna-Rose TERRIER
Domiciliée « Le Souchais »

Mariage



Le 23 mai 2015
Jennifer MAHE et Fabrice GEFLLOT
Domiciliés au Royaume-Uni

Décès



le 16 mars 2015
Gisèle MASSIOT, née BOCHEREL
Domiciliée « Les Forges »

le 12 mai 2015
Gustave DEBARRE
Domicilié « La Roche »

Permis de construire accordés :

Demandeur	Lieu du chantier	Nature	Accord du
PINOT Gérard	La Roche	Garage	23 décembre 2014

Déclarations Préalables accordées :

Demandeur	Lieu du chantier	Nature	Accord du
PITAUT Jeanine	Combray	Modification ouverture et création de deux vélux	15 janvier 2015
VALENTIN Gérard	Le Foutet	Changement des vélux et fenêtres	24 janvier 2015
BRUNARD Régine	La Rochelle	Panneaux photovoltaïques	17 avril 2015
LEROUX Michel	La Houle	Changement des ouvertures Création de 3 vélux Réfection de la toiture	17 avril 2015
LAIGLE Gérard	Sur la Cohue	Création four et barbecue	17 avril 2015
BLANCHARD Jérôme	Combray	Pose porte de garage	16 avril 2015
PROVOST Gérard	Brubet	Changement de deux portes Modification couleur ouvertures	16 avril 2015
Commune	La Belle Alouette	Extension local foot	18 mai 2015

Les artisans et commerçants à Saint-Ganton :

Qui	Quoi	Coordonnées	
KERBORIOU Jonathan	Couverture	La Touraudais	Tél : 02 99 08 62 78
BOULAIS Hélène	Galettes artisanales	Belle Perche	Tél : 06 99 95 27 11
Entreprise BODIGUEL-GAUVIN	Menuiserie Charpente	La Belle Alouette	Tél : 02 99 08 71 90
BAUDU Amandine	Couture	Le Bourg	Tél : 06 45 41 96 32
DUHAUTOIS Hubert	Épicerie - Dépôt de pain Tabac	Le Bourg	Tél : 02 99 08 64 96
BEAUJAIS Patricia	Restaurant - Bar Livraison de repas	Le Bourg	Tél : 02 99 93 48 50

Démarches administratives :

Pour	Où	Comment
Obtenir une carte nationale d'identité (CNI)	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> - 2 photos couleur 35*45 Norme ISO/IEC 19794-5:2005 - copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois - facture EDF-GDF ou téléphone de moins de 3 mois - Ancienne CNI <p><i>Pour les mineurs</i> : idem + pièce d'identité des parents + livret de famille (en cas de divorce, le jugement). Présence obligatoire du mineur.</p>
S'inscrire sur la liste électorale	Mairie du domicile	Avant le 31 décembre, sur présentation d'une pièce d'identité française et d'un justificatif de domicile
Se marier	Mairie du domicile	Constituer un dossier à déposer 2 mois avant le mariage, par les deux futurs mariés

A 16 ans, je me fais recenser :

Il est **obligatoire** pour tous les jeunes français, **garçons ou filles**, de se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile **dans les trois mois qui suivent leur 16 ans**, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Une attestation de recensement lui sera remis, celle-ci est **indispensable pour toute inscription au baccalauréat ou au permis de conduire. Aucun duplicata ne sera délivré.**

Le jeune sera ensuite convoqué par l'administration pour effectuer sa journée Défense et Citoyenneté(JDC).

Le recensement permet également l'inscription automatique sur les listes électorales.

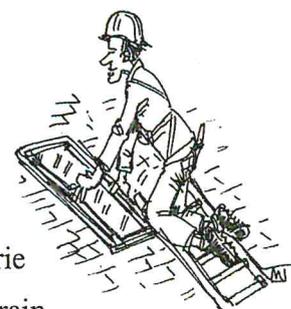
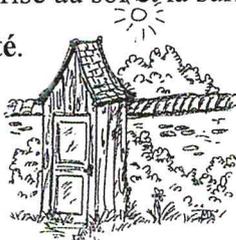
Urbanisme :

La commune de Saint-Ganton est dotée d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

Avant tous travaux sur votre propriété, vous devez vous renseigner auprès de la mairie ou prendre rendez-vous avec un élu afin de connaître les règles applicables à votre terrain.

Votre projet est peut-être soumis, soit à une **déclaration préalable**, soit à un **permis de construire**.

Si l'emprise au sol et la surface de plancher sont inférieures à 5 m², votre projet sera **dispensé de formalité**.



Réunions du conseil municipal du 7 janvier 2015 :

L'an deux mil quinze, le sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 31 décembre 2014

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mr Philippe LOUET, Mme Fabienne COTTAIS, Mme Stéphanie HERVÉ, Mr Gérard LAIGLE, Mr Gérard PROVOST, Mme Laëtitia THEPAUT, Mr Pierre TIGER.

Absent Excusé : Mr Daniel DENIS,

Secrétaire : Mr Gérard PROVOST

Ordre du Jour

- 1 – **Modification des statuts du syndicat des Eaux de Port de Roche**
- 2 – **Devis éclairage public**
- 3 – **Devis du tableau numérique pour l'extension de l'école**
- 4- **Renouvellement contrat Personnel école**
- 5 – **Questions diverses**

1 - Modification des statuts du Syndicat des Eaux de Port de Roche

Les statuts du syndicat des Eaux de Port de Roche sont modifiés comme suit :

Article 7 : Receveur du syndicat : les fonctions de receveur du syndicat sont exercées par le receveur de Pipriac-Maure.

Article 9 : Contribution des communes associées : le syndicat doit avoir des budgets équilibrés pour l'eau et l'assainissement. Cependant, conformément à l'article L 2224-2 du Code des Collectivités Locales, les communes pourront éventuellement participer à l'équilibre des budgets, les participations seront fixées par le Comité.

Pour la vocation eau potable : dans le cas de travaux ou études spécifiques demandés par une commune adhérente, un particulier ou un aménageur, une participation directe aux travaux pourra être demandée par le Comité (exemple : extension pour un lotissement ou une zone artisanale ou industrielle, renforcement d'une zone d'habitat ou artisanale ou industrielle...).

Pour la vocation assainissement : dans le cas de travaux ou études spécifiques demandés par une commune adhérente, un particulier ou un aménageur, une participation directe aux travaux pourra être demandée par le Comité (exemple : extension pour un lotissement ou une zone artisanale ou industrielle...).

2 - Eclairage Public

Monsieur le Maire rappelle aux élus que deux lampadaires de « La Roche » ne fonctionnent plus correctement et sont sans cesse en panne. Sachant que la commune peut bénéficier de 80 % de subvention sur ce dossier, il propose d'étendre l'éclairage public avec un rajout de trois lampadaires à « La Roche » sur la RD 54, direction Langon, avec une subvention de 72 %.

Réunions du conseil municipal du 7 janvier 2015 (suite) :

Après délibération, Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- Accepte le devis de rénovation de l'éclairage public du SDE35 pour un montant HT de 1 160 €, à savoir 1 392 € TTC, déduction faite de la subvention,
- Accepte le devis d'extension de l'éclairage public du SDE35 pour un montant de 2 064€ HT, à savoir 2 476,80 € TTC.

Ces sommes seront inscrites au Budget Primitif 2015.

3 - Ecole communale – Tableau Blanc Numérique

L'extension de l'école communale arrivant à sa fin, la quatrième classe est prévue fonctionnelle pour la rentrée des vacances de février. Pour ce faire, il convient d'acheter un tableau blanc numérique.

Après délibération, Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de Micro C de Rennes pour l'achat d'un tableau blanc numérique pour la somme de 2 854 € HT, donc 3424,80 € TTC.

4 - Autorisation du recrutement d'un agent non titulaire compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité

Le contrat de Mme Bazzoli Sophie est renouvelé jusqu'au 3 juillet.

5 – Questions diverses

☞ Eolien

Les élus sont informés de la prochaine réunion le 13 janvier 2015 à la mairie.

☞ Opération « zéro chômeurs »

Les élus sont informés de la prochaine réunion le 13 janvier 2015 à l'école.

☞ Remerciements

Mr le Maire remercie les élus pour leur soutien lors du décès de son papa.

☞ Démission de Mr le Maire

Mr le Maire informe que, comme prévu, il présentera sa démission au cours de la première quinzaine de juin 2015.

Réunions du conseil municipal du 24 février 2015 :

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 17 février 2015

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mr Philippe LOUET, Mme Patricia BOULAIS, Mr Daniel DENIS, Mme Stéphanie HERVÉ, Mr Gérard LAIGLE, Mr Gérard PROVOST, Mme Laëtitia THEPAUT, Mr Pierre TIGER.

Mr Gérard LAIGLE est arrivé à 21 H 30

Secrétaire : Mr Daniel DENIS

Réunions du conseil municipal du 24 février 2015 (suite) :

Ordre du Jour

- 1 – Délibération pour autorisation de signer les promesses de bail auprès des propriétaires fonciers concernés par le projet Eolien
- 2 – Convention Urbanisme avec la CCPR
- 3 – Programme Local d'Habitat de la CCPR
- 4 – Renouvellement adhésion BRUDED
- 5 – Finalisation achat terrain pour école
- 6 – Contrat d'Assurances Statutaires
- 7 – Extension Vestiaires Foot
- 8 – Préparation du budget primitif 2015
- 9 – Permanence Elections Départementales
- 10 – Questions diverses

1 - Promesses de bail auprès des propriétaires fonciers concernés par le projet Eolien

Depuis plusieurs années, la commune a engagé des démarches afin qu'un projet éolien citoyen voie le jour. En 2014, le projet a été relancé et une zone potentielle de projet a été définie.

La commune souhaite jouer un rôle important dans ce projet en étant associée à son développement. En effet, il est rappelé que l'article L2224-32 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour les collectivités d'exploiter des installations d'énergie renouvelable. La commune a donc la compétence pour porter un tel projet.

Le lancement des études de faisabilité est conditionné à l'accord des propriétaires fonciers et exploitants agricoles de la zone d'étude. Cet accord doit être concrétisé par la signature d'une promesse de bail et/ou de servitudes entre le propriétaire et le porteur du projet, avec l'accord de l'exploitant agricole.

Compte tenu du rôle que souhaite jouer la commune dans le projet, il est proposé que la commune signe les promesses de bail avec les propriétaires des parcelles situées dans la zone potentielle du projet.

Il est précisé que la zone potentielle de projet a été définie de façon provisoire. Elle pourrait être revue en cours de développement (agrandie ou rétrécie), ce qui pourrait nécessiter de signer d'autres promesses.

Après avoir entendu l'exposé des motifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer, au nom de la commune, toute promesse de bail et/ou de servitudes avec les propriétaires et exploitants de zone potentielle du projet éolien.

2 - Approbation de la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme

La Loi Alur du 26 Mars 2014 limite la mise à disposition des services de l'Etat aux communes, ce qui fait qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, les services d'instruction des autorisations d'urbanisme de la DDTM vont cesser.

Afin de palier au désengagement de l'Etat, la réglementation prévoit qu'une commune, un groupement de collectivités, un syndicat mixte, ou une agence départementale peuvent être chargées de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Après avoir auditionné ses maires membres, la CCPR a engagé une réflexion et un travail sur la mise en place d'un service d'instruction mutualisé, et décidé de créer un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme. Pour y adhérer, chaque commune doit signer une convention qui détermine les modalités de la mise à disposition du futur service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Après délibération, Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention ci-jointe entre la CCPR et la commune de Saint-Ganton, relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

3 - Programme Local de l'Habitat de la CCPR

Mr le Maire informe les élus qu'un Programme Local d'Habitat –PLH- a été réalisé par la CCPR, avant l'entrée de Saint-Ganton à la CCPR. Ce document d'étude et d'analyse sur les problématiques de l'habitat a pour objectif d'orienter les choix des collectivités locales dans ce domaine, en cohérence avec les nouvelles compétences dévolues aux communes en matière d'urbanisme.

Au fil du temps, le PLH, d'une durée de 6 ans, est devenu l'outil incontournable des agglomérations et des communes et constitue un outil de programmation de l'offre de logement et d'hébergement sur le territoire.

Réunions du conseil municipal du 24 février 2015 (suite) :

4 - Renouvellement adhésion à l'association BRUDED – Exercice 2015

Les élus ont décidé de renouveler l'adhésion de la commune à BRUDED pour l'exercice 2015, à raison de 0,25 € par habitant, à savoir 105,75 €. Mr Gilles Belleil est désigné représentant titulaire et Mr Philippe Louet, représentant suppléant.

5 – Finalisation Achat Terrain Ecole

Le dossier est en cours à la Préfecture.

6 - Contrat d'assurances des risques statutaires du personnel

Monsieur le Maire est autorisé à mandater le Centre De Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour le compte de la commune, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel, les risques à couvrir étant les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL et affiliés à l'IRCANTEC.

7 - Agrandissement Vestiaires Foot

Monsieur le Maire fait part aux élus que le Président de l'association Foot a demandé s'il était possible d'agrandir les vestiaires du Foot, afin d'avoir une pièce pour stocker tout ce qui a besoin de l'être. Il présente des devis de matériaux, précisant que les membres de l'association en question se portent volontaires pour effectuer les travaux. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord sur le principe d'agrandissement des vestiaires Foot,
- Demande des devis supplémentaires,
- Autorise Mr le Maire à faire la demande à la CCPR pour que cet investissement soit intégré dans le Contrat de Territoire.

8 – Préparation du Budget Primitif 2015

Il est débattu des projets pour l'année 2015 à inscrire dans le budget primitif.

9 – Permanences Elections Départementales

Le planning des permanences pour les élections départementales des 22 et 29 mars prochain est établi.

10 - Suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe et Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe

Aux termes de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

De ce fait, afin de valider le concours d'Adjoint Technique Territorial de l'employé communal, Mr le Maire propose de supprimer son poste actuel d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe et de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe. Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de supprimer le poste actuel d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2015,
- Décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2015,
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

11 – Créances irrécouvrables

Les élus décident de l'admission en non-valeurs des sommes de 9,09 € et 0,04 €, ce qui fait au total 9,13€.

12 – Questions diverses

☞ Commission Impôts Directs

Après une sélection opérée par les services de l'Etat, les membres nommés pour siéger dans la commission des impôts directs sont informés.

Réunions du conseil municipal du 17 mars 2015 :

L'an deux mil quinze, le dix-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 10 mars 2015

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mr Philippe LOUET, Mme Patricia BOULAIS, Mr Daniel DENIS, Mme Stéphanie HERVÉ, Mr Gérard LAIGLE, Mr Gérard PROVOST, Mme Laëtitia THEPAUT, Mr Pierre TIGER.

Mme Stéphanie Hervé est arrivée à 20 H 30

Secrétaire : Mr Gérard LAIGLE

Ordre du Jour

- 1- **Présentation et Vote du Compte Administratif 2014 et du Compte de Gestion correspondant,**
- 2- **Fixation des taux des trois taxes de contributions directes,**
- 3 - **Affectation du résultat,**
- 4- **Présentation et Vote du Budget Primitif 2015,**
- 5- **Questions diverses.**

1 – Présentation et vote du Compte Administratif 2014 et du Compte de Gestion correspondant

Mr le Maire donne lecture du Compte Administratif 2014 de la commune, qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses	332 001,92 €
Recettes	431 804,38 €
Excédent de fonctionnement	99 802,46 €

Section d'Investissement

Dépenses	212 812,81 €
Recettes	216 748,97 €
Excédent d'investissement	3 936,16 €

Excédent global de clôture 103 738,62 €

Mr GEFFLOT, Maire, sort de séance lors du vote du CA.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 de la commune ainsi présenté, ainsi que le Compte de Gestion correspondant.

2 – Fixation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales en 2015

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2014 les taux d'imposition suivants :

	ANNEE 2013 (pour mémoire)	ANNEE 2014 (pour mémoire)	ANNEE 2015
* Taxe d'habitation	12,22 %	13,72 %	13,72 %
* Foncier bâti	8,61 %	8,61 %	8,61 %
* Foncier non bâti	26,25 %	26,25 %	26,25 %

Réunions du conseil municipal du 17 mars 2015 (suite) :

3 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du budget général de la commune

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation 2014 s'élevant à 99 802,46 € de la manière suivante :

- 47 003,46 € compte 110 en financement des charges d'exploitation.
- 52 800,00 € compte 1068 en financement des charges d'investissement.

4 – Présentation et vote du Budget Primitif 2015

Mr le Maire procède à la présentation du Budget Primitif 2015, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 415 886,46 €

Section d'investissement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 324 538,54 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2015 ainsi énoncé au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'Investissement.

5 - Acquisition de stores pour l'épicerie et l'atelier couture

Monsieur le Maire propose aux élus de faire l'acquisition de quatre stores pour les commerces en gérance de l'épicerie et de l'atelier couture.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise Rénovation Bretagne Sud ZA Lestun 56200 Cournon pour la somme de 4 622,57 € HT, à savoir 5 547,09 € TTC
- décide de solliciter une subvention à la Communauté de Communes du Pays de Redon au titre du volet 3 du contrat départemental de territoire de l'année 2015

6 - Acquisition d'une débroussailleuse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la débroussailleuse des services techniques arrive en fin de vie propose de faire l'acquisition d'une nouvelle débroussailleuse.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise Lysadis 65 avenue du port 35480 Guipry pour la somme de 744,50 € HT, à savoir 893,40 € TTC
- décide de solliciter une subvention à la Communauté de Communes du Pays de Redon au titre du volet 3 du contrat départemental de territoire de l'année 2015

7 – Questions diverses

☞ Accessibilité des ERP de la commune

Mme Fabienne COTTAIS, 1^{ère} Adjointe, informe que l'échéance de l'accessibilité des ERP – Etablissements Recevant du Public- appartenant à la commune est le 1er juillet 2015. Pour ce faire, elle a demandé un diagnostic. Suivant les travaux à effectuer, s'ils ne sont pas trop conséquents, une attestation sur l'honneur du Maire devrait suffire, ce qui allégerait la procédure.

Les élus donnent l'autorisation à Mr le Maire de faire une attestation sur l'honneur, suivant les travaux.

☞ Changement horaires de classe à l'école

Actuellement, tous les élèves de l'école ne finissent pas à la même heure le midi, ce qui entraîne une attente pour les parents concernés par les deux horaires différents. Afin d'éviter cette attente, en accord avec les enseignants et les parents, les horaires seront modifiés à compter de la rentrée de septembre 2015 pour que les élèves finissent tous à la même heure le midi. Les nouveaux horaires seront notifiés à l'Inspection Académique avant le 30 mars.

Réunion du conseil municipal du 12 mai 2015 :

L'an deux mil quinze, le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 30 Avril 2015

Étaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mr Philippe LOUET, Mme Patricia BOULAIS, Mr Daniel DENIS, Mme Stéphanie HERVÉ, Mr Gérard LAIGLE, Mr Pierre TIGER.

Absents Excusés : Mr Gérard PROVOST, Mme Laëtitia THEPAUT

Secrétaire : Mr Pierre TIGER

Ordre du Jour

- 1- Convention ADS Urbanisme,
- 2- Convention cadre du transfert des zones d'activités à la CCPR,
- 3 – Convention CCPR achat mutualisé de papier de reprographie,
- 4 – Convention mise en réseau des bibliothèques,
- 5 – Vote des subventions,
- 6- Demande participation aux communes extérieures pour les frais de fonctionnement de l'école,
- 7- Aménagement du cimetière,
- 8 – Curage des fossés,
- 9 – Emploi bibliothèque,
- 10 - Questions diverses.

1 - Modification de la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme

Mr le Maire rappelle la délibération du 24 février 2015 approuvant la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme par la CCPR à compter du 1^{er} juillet 2015.

Depuis, des nouvelles communes ont émis le souhait d'intégrer le service d'instruction mutualisé de la CCPR. De ce fait, la convention pré-citée n'étant plus valable, il convient de la rétablir car le financement ne sera plus le même.

Après délibération, Le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve la nouvelle convention ci-jointe entre la CCPR et la commune de Saint-Ganton, relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme

Autorise Mr le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce administrative ou comptable relative à cette convention.

2 - Convention cadre de transfert des parcs d'activité CCPR

Considérant l'article L.5211-17 selon lequel : *« lorsque l'établissement public de coopération intercommunale est compétent en matière de zones d'activité économique, les biens immeubles des communes membres peuvent lui être transférés en pleine propriété, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de cette compétence ».*

Considérant l'arrêté inter préfectoral du 24 septembre 2012 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Redon, dans lesquels les communes transfèrent à la Communauté de Communes du Pays de Redon d'une part : *« la création, la réalisation, la gestion et l'entretien de zones d'activités et, d'une façon générale, de toutes zones permettant l'accueil des activités économiques, le cas échéant la reprise de toutes friches à vocation économique. »*

Et d'autre part : *« l'extension, la modernisation des zones existantes à la date de création de la communauté de communes ».*

Réunion du conseil municipal du 12 mai 2015 (suite) :

Vu la révision du schéma stratégique d'aménagement des Zones d'activités Economiques approuvée au conseil communautaire du 18 mars 2013;

Il est convenu les dispositions suivantes :

"Toutes opérations d'extension, de requalification ou de modernisation sur un Parc d'activités communale, identifié par le schéma d'aménagement des zones d'activités économiques et dont la maîtrise d'ouvrage est réalisée par la Communauté de Communes du Pays de Redon, sont soumises à la condition préalable de transfert en pleine propriété de l'ensemble des biens immeubles identifiés sur le périmètre de la zone et nécessaire au bon fonctionnement de la zone à la Communauté de Communes du Pays de Redon"

Il est donc proposé la mise en place d'une convention cadre définissant les dispositions générales du transfert des zones d'activités qui devra faire l'objet d'une approbation du conseil municipal de chaque commune membre.

Il est proposé que le transfert des parcs d'activités s'effectue au cas par cas par procès verbal établi contradictoirement entre la Communauté de Communes du Pays de Redon et la commune concernée précisant l'inventaire des biens et du périmètre transférés et approuvé par les assemblées délibérantes.

Après délibération, Le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le principe de mise en place d'une convention-cadre et de procès-verbaux décrivant l'inventaire des biens et du périmètre pour chaque parc transféré,

Autorise Mr le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce administrative ou comptable relative à cette convention.

3 - Convention achat mutualisé du papier de reprographie avec la CCPR

Un projet de groupement de commandes pour l'achat responsable de papier reprographique est proposé par la Communauté de communes du pays de Redon. Il s'agit d'un projet intégrant une démarche de politique d'achat responsable. Cette démarche vise à intégrer les enjeux du développement durable :

- via l'aspect social (par des clauses d'insertion, des marchés réservés),
- via l'aspect environnemental (par un travail de rationalisation au stade de la commande, la prise en compte de l'impact des produits achetés sur l'environnement, par l'introduction de critères spécifiques lors de la mise en concurrence)
- via l'aspect économique (par la maîtrise des dépenses publiques en achetant moins et mieux).

La constitution du groupement de commandes et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il nous est proposé d'adopter.

La Communauté de communes du pays de Redon assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation. Elle sera chargée de signer et de notifier le marché.

Le groupement prendra fin au terme du marché. Le marché sera conclu pour une durée d'un an.

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

Après délibération, Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'adhésion de la commune de Saint-Ganton au groupement de commandes d'achat responsable de papier reprographique,
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,
- Autorise Mr le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce administrative ou comptable relative à cette convention.

Réunion du conseil municipal du 12 mai 2015 (suite) :

4 - Conventions avec la CCPR pour la mise en réseau de la bibliothèque

Pa délibération du 27 septembre 2010, le Conseil communautaire a approuvé le projet de mise en réseau des médiathèques. Le logiciel unique de gestion des médiathèques du territoire a été mis en service en septembre 2012.

Des conventions de coopération ont été signées avec chaque commune participant à la mise en réseau.

Afin d'améliorer les services rendus à la population et notamment la diversité et le choix de documents proposés en proximité, les médiathèques pourront désormais procéder à la circulation d'une partie de leurs documents. Ceux-ci seront prêtés par lots à une autre médiathèque pour une durée de 6 mois. Les abonnés continuent de rendre les documents dans la médiathèque où ils les ont empruntés.

Ainsi, la médiathèque intercommunale propose de prêter environ 600 documents DVD et CD actuellement dans sa réserve à répartir entre les médiathèques intéressées qui pourront les proposer en prêt à leurs abonnés.

Les médiathèques municipales ou associatives pourront également proposer des documents à la circulation dans les autres médiathèques.

La convention présentée ici a pour objet la détermination des engagements mutuels en vue de la circulation de documents entre la médiathèque intercommunale et les médiathèques municipales ou associatives mais également entre les médiathèques municipales ou associatives elles-mêmes.

Les documents proposés à la circulation sont laissés à l'appréciation de chaque médiathèque.

Après délibération, Le conseil municipal, à l'unanimité :

Adopte la convention de coopération avec la CCPR pour la circulation de documents entre les médiathèques du réseau,

Adopte la convention de coopération avec l'association communale APAR gestionnaire de la bibliothèque de Saint-Ganton.

5 – Vote des Subventions

Après délibération, le conseil municipal et vote les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Amicale Saint-Gantonnaise	129.00 €
APAR Associations	129.00 €
APAR Achat de revues	146.00 €
Comité des fêtes	129.00 €
Danse Détente	129.00 €
DU MAN	129.00 €
La Dynamique (gymnastique)	129.00 €
R.A.C.I.N.E.S.	129.00 €
Tennis	129.00 €
Société de chasse	129.00 €
Conjuguons nos talents	129.00 €
Anciens combattants AFN	106.00 €
Association Omnisport	<u>440.00 €</u>
	1 982,00 €

HORS COMMUNE

Chant'Amitié	63.00 €
Comité de soutien à l'Hôpital de Redon	41.80 €
Comice Agricole du Canton de Pipriac	170.00 €

Réunion du conseil municipal du 12 mai 2015 (suite) :

COLLEGE St- Joseph PIPRIAC (9 séjours x 48.30€)	434.70 €
COLLEGE Le Cleu REDON (séjour – 1 élève)	48.30 €
LYCEE St-Saveur REDON (séjour – 1 élève)	48.30 €
LYCEE Jean Brito B/BNE (séjour - 1 élève)	48.30 €
LYCEE TECH. LA NOE –ST-YVES B/BNE - 1 élève sub.annuelle	42.00 €
CFA – BTP 35 – 1 élève sub.annuelle	42.00 €
CFA – BTP 44 – 1 élève sub.annuelle	42.00 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 35 (subv.annuelle 1 élève)	<u>42.00 €</u>
	3 004,40 €

Un crédit est inscrit au Budget Primitif 2014 à l'article 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations »

6 - Participation des communes de résidence des élèves au fonctionnement de l'école communale

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du nombre des élèves présents à l'école communale, par commune de résidence de ces derniers.

Les communes de résidence des élèves qui ne disposent pas d'une école publique ont l'obligation de participer au coût de fonctionnement de l'école publique de Saint-Ganton et celles qui disposent d'une école publique peuvent également y participer.

Pour ce faire, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander aux communes de résidence des élèves présents à l'école publique de Saint-Ganton une participation par élève au coût de fonctionnement de l'école publique,
- d'appliquer le coût moyen départemental pour un élève du secteur public applicable à la rentrée scolaire 2014, fixé par circulaire préfectorale n° DCL/2 du 18 juillet 2014, à savoir 369 € par élève en élémentaire et 1 128 € par élève en maternelle.

7 – Aménagement du cimetière

Monsieur le Maire informe que l'opération « aménagement du cimetière » est susceptible d'être éligible à l'obtention de la DETR –Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux-

De ce fait, il est décidé de solliciter la DETR à la sous-préfecture de Redon.

8 – Curage des fossés

Après réception de plusieurs devis par la commission « Voirie » et réunion de cette commission, le Conseil Municipal valide le choix de la commission en retenant l'entreprise Delamarre de pour le curage des fossés pour les années 2015, 2016 et 2017.

9 - Emploi bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 27 novembre 2014 stipulant l'octroi d'une subvention du Conseil Départemental pour le déplacement de la bibliothèque sous condition d'un emploi au sein de la bibliothèque pour en assurer sa gestion. Cette personne aura également en charge les TAP -Temps d'Activités Périscolaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise Mr le Maire à lancer la procédure de recrutement d'une personne affectée à la bibliothèque municipale à raison de trois heures par semaine en gestion de la bibliothèque et quatre heures par semaine pour assurer les TAP.

10 - Location Gérance du commerce Epi service

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération du 27 novembre 2014 nommant Mr Duhautois comme gérant de l'épicerie et les informe que le bail notarié signé le 28 novembre 2014 fait état de la location à compter du 1^{er} décembre 2014.

Or, Mr Duhautois a ouvert l'épicerie le 1^{er} février 2015.

De ce fait, Mr le Maire propose de faire courir le bail à compter du 1^{er} février 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire partir l'échéance du bail à compter du 1^{er} février 2015, et non pas du 1^{er} décembre 2014 comme stipulé dans le bail notarié.

Réunion du conseil municipal du 12 mai 2015 (suite) :

11 - PEDT – Projet EDucatif Territorial

Madame Cottais, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, informe le conseil municipal que le travail effectué en collaboration avec le corps enseignant de l'école communale et l'Inspecteur d'Académie de Redon a permis d'établir le PEDT. Elle en explique les grandes lignes. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité. Valide le PEDT ci-joint.

12 – Questions Diverses

Recensement 2016

Les élus sont informés que le recensement de la population aura lieu en 2016.

Jury d'assises

Les deux jurés d'assises tirés au sort sur la liste électorale sont Mme Patricia Boulais Blanchard et Mr Pierre Tiger.

Démission de Mr Gefflot de son poste de Maire

Mr Gefflot Bernard informe l'assemblée qu'il démissionnera la première quinzaine de juin et la prochaine réunion est fixée au 11 juin prochain.

Réunion du conseil municipal du 11 juin 2015 :

L'an deux mil quinze, le onze juin à vingt heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, le plus âgé des membres du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant.

Date de convocation : le 2 Juin 2015

Etaient présents : Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mr Philippe LOUET, Mme Patricia BOULAIS, Mr Daniel DENIS, Mr Bernard GEFFLOT, Mme Stéphanie HERVE, Mr Gérard LAIGLE, Mr Gérard PROVOST, Mme Laëtitia THEPAUT, Mr Pierre TIGER.

Mme Patricia BOULAIS a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

Délibération du conseil municipal en vue de l'élection du maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11 – onze

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6.

Ont obtenu :

Mr Philippe LOUET : 7 – sept voix Mme Fabienne COTTAIS : 3 – trois voix

Mr Philippe LOUET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Patricia et Jean-Louis vous accueillent au
Bar Restaurant « La Crémaillère »

Tel : 02.99.93.48.50

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 15h et propose un menu ouvrier.
Le samedi, c'est un bar crêperie/grill qui vous accueillera de 8h30 à 14h et de 18h à 22h.
Quant au dimanche, le bar est ouvert de 9h à 13h.

Mais il ne faut pas oublier, que sur réservation, des repas de famille ou de groupe sont possibles.

A noter déjà dans vos agenda, le vendredi 3 juillet à partir de 20h, soirée moules Rock n'Roll.

Amandine vous accueille
À l'atelier de couture « Au fil de l'histoire »

Après quelques mois d'activité, je constate avec plaisir que de plus en plus de clients poussent la porte de mon petit atelier.

Je remercie celles et ceux qui m'encouragent d'une manière ou d'une autre.

Beaucoup de travail en juin avec la confection de 13 costumes d'une équipe de 24h TANDEM d'Héric (44).

Merci à Hubert, notre épicier pour son agréable voisinage.

Ouvert du mardi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h30 à 18h30
Le samedi de 9h00 à 13h00 - Fermé dimanche et lundi

Hubert vous accueille
À l'épicerie

Ré-ouverte depuis février, l'épicerie de Saint-Ganton vous invite à venir découvrir ses rayons, et tout particulièrement une gamme bio & équitable, et une sélection de produits des terroirs de Bretagne et d'ailleurs :

Charcuteries basque, Fromages à la coupe, Bières de micro-brasseries, Import d'Amérique latine, Commandes de viande de bœuf bio.

N'hésitez pas à venir me faire part de vos attentes, je suis à l'écoute de tous les conseils pour fournir la meilleure offre possible à Saint-Ganton, et les gammes proposées sont appelées à se développer.

Pour vous tenir au courant, vous pouvez suivre la page facebook : "Épicerie de Saint-Ganton"

Ouvert du mardi au samedi de 8h à 12h30 et de 15h à 19h30
et le dimanche de 9h à 12h30 et de 17h à 19h



BODIGUEL-GAUVIN
MENUISERIE Bois, Alu, PVC

Charpente - Cloisons sèches - Isolation
Bardage - Escaliers

La Belle Alouette St-Ganton
Tél. 02 99 08 71 90 - Fax. 02 99 08 64 35
bodiguel.gauvin@wanadoo.fr

www.bodiguel-gauvin.com

Créée en 1984 l'entreprise BOUREL BODIGUEL a transmis son savoir à Mr GAUVIN Augustin. En s'associant avec Mr BODIGUEL en 1995 la SARL BODIGUEL GAUVIN a vu le jour. Depuis 2004 Mr GAUVIN est gérant unique, il est accompagné de 4 ouvriers, 1 métreur et 1 secrétaire.

C'est une menuiserie artisanale travaillant en rénovation et en neuf. Certifiée RGE, elle permet aux particuliers de prétendre au crédit d'impôt et divers autres aides ou prêts qui nécessitent cette certification dans le domaine de la menuiserie extérieure, cloisons sèches et isolation.

Menuiseries extérieures en alu, PVC, Bois et mixte, portes de garage et volets...

Menuiseries intérieures : Escaliers, aménagement et façades de placard, dressing, parquets

Fabrication sur mesure

Charpente et bardage, terrasses

Remplacement vitrages, réparation volets roulants manuels ou électriques



Implantés à Saint Ganton, nous sommes spécialisés dans la **couverture-zinguerie**, l'entretien, la réfection et le remaniage de toiture.

Nous effectuons également :

- des travaux d'isolation thermique par l'extérieur (bardage) et d'isolation de comble,
- du démoussage,
- la pose de fenêtre de toit et de gouttière,
- ainsi que tous autres travaux liés à la couverture en neuf et rénovation.

Kerboriou Couverture est une entreprise certifiée **RGE/QUALIBOIS** enregistrée sous le numéro **QB/48469/170433/R**. Nous réalisons tous travaux de fumisterie : ramonage, gainage, tubage, installation d'inserts et poêles à bois ou granulés.

Nous travaillons aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels et les collectivités.
Devis gratuit sur rendez-vous.



Contact : 02.99.08.62.78 – contact@jkcouverture.com – www.jkcouverture.com

Bon à savoir

Réforme des rythmes scolaires :

Pour la rentrée prochaine, l'organisation horaire des temps d'activités périscolaires (TAP) sera identique à l'année 2014-2015. Les cours se terminent à 15h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les parents peuvent venir chercher leurs enfants à 15h45. Les enfants qui restent à l'école peuvent participer soit aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sous la responsabilité des enseignants, soit aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sous la responsabilité de la mairie, jusqu'à 16h25.

La commune de Saint-Ganton a décidé de mettre en oeuvre un PEDT pour la rentrée 2015. Il a été rédigé par un comité de pilotage composé d'élus, de la coordinatrice, de la directrice, de M. Nizan inspecteur de l'éducation nationale, des délégués de parents d'élèves, de la commission école et des intervenants TAP.

La rédaction d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) est obligatoire pour bénéficier de diverses dérogations et accéder à des financements. Celui-ci est un outil d'aide à la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires. Il consiste à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité sur le temps péri-scolaire. Celui-ci s'est construit à partir des caractéristiques propres à la commune de Saint-Ganton (ressources locales, contraintes, partenaires potentiels...).

Encore cette année, nos associations locales et des bénévoles ont répondu favorablement à notre demande. Plusieurs ateliers seront proposés aux enfants : tricot, vannerie, bois, bricolage, sport, bibliothèque, scrapbooking...

Merci à tous les intervenants employés ou bénévoles.

Arrivée du Père Noël :

Cette année encore, le Père Noël est venu nous rendre visite avant le grand soir, afin de vérifier que tout était près... Il est arrivé à la salle polyvalente le dimanche 21 décembre 2014 dans un cortège de vieilles voitures où des dizaines d'enfants et leur famille l'y attendaient. Petits et grands étaient ravis... En plus ses « lutins » proposaient même de faire un tour dans les voitures !

Pendant ce temps, les visiteurs pouvaient profiter du marché de Noël réalisé par les élèves au profit de l'école, ou d'un verre de l'amitié.

Mais, si le Père Noël a su trouver notre village, c'est que deux semaines plus tôt, des enfants se sont réunis pour fabriquer des décorations qu'ils ont installés sur la place des commerces, sur le sapin devant l'église ainsi qu'aux abords de la salle des fêtes... un grand merci à eux...



Extension école :

L'extension de l'école est terminée depuis le premier trimestre 2015. Nous disposons d'une classe supplémentaire et d'une salle de bibliothèque. Celle-ci se trouvant actuellement à proximité de la salle polyvalente, le transfert devrait se faire pour la rentrée scolaire 2015.

Brioche de l'amitié :



L'opération "les brioches de l'amitié", au profit d'associations de personnes handicapées, s'est déroulée du 19 au 25 mars 2015. La commune de St Ganton a vendu l'intégralité des brioches commandées, soit 120 brioches pour un montant total de 541€.

Merci à tous ceux qui ont participé à la vente et en particulier à Marie-Annick Bodiguel.

Internet haut débit :

Depuis le 30 mars 2015, environ 103 foyers de la commune rattachés au sous-répartiteur de la Belle-Alouette, ainsi que les entreprises installées sur cette zone, voient leur débit internet augmenter sans changer leur installation.

Les personnes ayant déjà l'ADSL à bas débit et une box doivent contacter leur fournisseur d'accès internet afin de disposer, le cas échéant, de nouveaux services (télévision haute définition, vidéo à la demande, bouquet de chaînes de télévision, etc.). Les autres peuvent désormais souscrire un abonnement ADSL chez l'opérateur de leur choix.

Démission de Bernard Gefflot :

Le mercredi 11 juin 2015 a eu lieu l'élection du nouveau maire suite à la démission de Bernard Gefflot. C'est Philippe Louet qui est élu maire. Nous lui souhaitons une bonne installation.

Les élus ont souhaité faire une surprise à M. Gefflot afin de le remercier des 20 années de mandat de maire. Cette soirée organisée le vendredi 19 juin par la municipalité a permis de rassembler les élus et anciens élus qui ont travaillé avec lui, les présidents d'associations, les artisans. Un petit film des personnes absentes a été réalisé afin de leur permettre de lui faire passer un petit message. Une cocarde signée par tous les enfants de l'école lui a été remise ainsi que son écharpe de maire. Un bouquet de fleurs pour Mme Gefflot et du chocolat pour notre ancien maire. Nous lui souhaitons bon vent !...



"Je reste très touché par toutes les attentions qui m'ont été adressées suite à ma démission.

Je remercie tous les Saint-Gantonnois et Saint-Gantonnoises, plus particulièrement les élus qui avec moi ont collaboré à la réussite de tous nos projets, les membres des associations, le personnel communal.

Après une année passée avec la nouvelle équipe, je pense vous assurer que nous pouvons lui faire confiance, et lui souhaiter bon vent ! »

Bernard Gefflot

Accès bois de Beucel :

Vous êtes sans doute un certain nombre à profiter de « notre » beau Bois de Beucel et des agréables fonds de vallées verdoyants. Depuis environ un an, le Bois de Beucel a changé de propriétaire. Du coup, certains se sont posé la question de l'accessibilité à cet espace. Le nouveau propriétaire maintient donc la possibilité de venir se promener dans le bois sur les parcours balisés. Par contre l'accès est strictement interdit aux engins motorisés (motos, quad...) ainsi qu'aux VTT et chevaux.

Nous vous demandons donc de bien prendre en compte ces conditions d'accès. Le non-respect de ces règles par une minorité pourrait à tout moment amener le propriétaire à interdire totalement l'accès au bois et ainsi à nous priver tous d'un espace de promenade exceptionnel.

Fête des vallées de Beucel 2015 :

La dernière édition a eu lieu en septembre 2012. Cette manifestation dans les vallées de Beucel prévue à l'origine tous les 2 ans n'a pas eu lieu en 2014 du fait du changement d'équipe municipale et de la difficulté de mettre en place cette animation dans un délai trop court. Mais depuis quelques mois, une équipe autour de la commission communale « animation » est en train de s'étoffer avec la mobilisation des associations de la commune et de personnes bénévoles.

A vos agendas, l'édition 2015 est prévue **le dimanche 6 septembre**. Le thème de la journée tournant autour de

« que peut-on faire avec les éléments naturels que l'on trouve sur le site ? »

Le matin trois balades sont prévues dont deux liées à des activités de l'après-midi. Il y aura une randonnée sur le patrimoine, une balade cueillette de plantes pour faire ensuite de la « cuisine sauvage » et une balade pour glaner des matériaux dans les bois pour confectionner des robes à partir d'éléments de la nature.

Le midi un repas champêtre sera proposé sur place.

Tout au long de l'après-midi divers ateliers seront proposés : atelier vannerie, tressage de jonc, animation sur la faune du Bois de Beucel, atelier néolithique... La fête se terminera par un défilé de mode à partir de robes réalisées avec des éléments naturels et confectionnées tout au long de l'après-midi.

Pour finir, nous en profitons pour lancer un appel aux personnes qui auraient envie de s'impliquer dans cette fête, bénévoles, artistes peintre, musiciens. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Vous pouvez vous faire connaître auprès de la mairie (02.99.08.78.69) ou à l'Epi Services (02.99.08.64.96)

Diagnostic des dépenses énergétiques des bâtiments communaux :

La municipalité a pris contact avec le Conseil en Énergie Partagé de Redon afin de réaliser un diagnostic sur les dépenses énergétiques des bâtiments communaux.

Cette opération en est pour l'instant dans sa première phase d'analyse des dépenses afin de voir ensuite, dans un deuxième temps, quelles pourraient être les solutions à mettre en place pour réduire les coûts sur les bâtiments qui pourraient se révéler énergivores.

Objets trouvés :

Un certain nombre d'objets a été retrouvé (à la salle, au terrain de foot, à l'église ...) :

un parapluie, une écharpe bleue, un pull ado noir avec capuche, un bonnet en laine violet, un gilet sans manche bleu. Ces objets sont disponibles en mairie. S'ils ne sont pas réclamés d'ici fin décembre 2015, ils seront donnés à l'association de parents d'élèves pour vente au vide-grenier au profit de l'école.



Notre

fonctionnement

Association loi 1901,
présidée par :
Franck PICHOT

Accueil avec ou sans
RDV de 9h à 12h,
du lundi au vendredi,
fermé le mercredi.

Pour vous recevoir

Caroline LE BRIS,
responsable,
Laurence BONJOUR,
chargée d'accueil.

Où ?

36 rue de l'avenir,
Bâtiment Pipriac
communauté
35550 Pipriac

Tél. 02.99.34.36.91
Fax. 02.99.92.10.42
pae.pipriac@wanadoo.fr
paepipriac.monsite-orange.fr
[www.facebook.com/pages/
PAE-Pipriac/](https://www.facebook.com/pages/PAE-Pipriac/)
1636653449888913

Ouverture du PAE à Guipry

02.23.30.60.54

[pae.guipry@vallons
dehautebretagne.fr](mailto:pae.guipry@vallons
dehautebretagne.fr)

Permanences :

mercredi 9h-12h et
jeudi 9h-12h
14h-17h

Avec ou sans RDV.

Vous cherchez un emploi

Nous vous proposons un accueil personnalisé pour :

- Elaborer votre projet professionnel,
- Vous aider pour le CV, la lettre de motivation, l'entretien d'embauche.

Vous disposez d'un accès libre et gratuit aux offres d'emploi et aux postes informatiques avec accès internet.

Vous cherchez une formation

Nous vous accompagnons pour construire votre projet.

Nous vous informons sur vos droits, sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), sur le bilan de compétences via le « e-pass Fongecif ».

Vous cherchez à recruter

Nous vous proposons gratuitement :

- Une aide à la définition de votre besoin,
- Un appui dans l'organisation de votre recrutement,
- La diffusion de vos offres d'emploi,
- La mise en relation avec des candidats.

DES SERVICES :

Mon Autre Bureau

Espace de travail partagé connecté à Internet permettant à toute personne de travailler hors de chez elle ou de son entreprise, avec son ordinateur portable.

Ouvert tous les mardis de 13h30 à 17h.

Une fois par mois, un invité vient discuter de sujets divers comme la formation (pour qui ? pour quoi ?), la création d'activités...

DES ATELIERS GRATUITS, sur inscription :

- **Multi thèmes** : pour vous aider à réaliser votre CV, rédiger une lettre, préparer votre entretien...
- **Simulation d'entretien** : en collaboration avec le PAE, des chefs d'entreprises du Rotary Club reçoivent des personnes pour une simulation d'entretien d'embauche. A la suite de l'entretien, un bilan est réalisé sur les points positifs et ceux à améliorer.
- **Création d'activité** : pour échanger sur la création et connaître les éléments clés de la réussite d'un projet d'entreprise.



Vous pouvez rencontrer votre conseillère en insertion sociale et professionnelle, Guylène PAVIOT

Appelez la Mission Locale au 02.99.72.19.50
Un rendez-vous vous sera proposé lors de ses permanences.

Cet été la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine se déplace en caravane

Une caravane dotée d'ordinateurs portable et connectée à Internet, va sillonner les communes aux alentours de Redon tout l'été, pour se rendre à la rencontre de jeunes afin de les guider dans leurs usages numériques. Les 16-25 ans, pourront bénéficier d'un accès à Internet afin de consulter leurs mails, des offres d'emploi, accéder aux services administratifs ou bien encore refaire leurs CV et lettres de motivation.

Faciliter l'accès au numérique est un véritable enjeu à l'heure où la recherche d'emploi s'axe dorénavant sur Internet, d'autant plus pour des jeunes que l'univers professionnel considère globalement comme issus de la « génération Internet », et attendent d'eux de nombreuses compétences.

La mission de l'animatrice de la caravane numérique est donc d'accompagner ces jeunes dans leurs pratiques en ligne : en leur procurant une meilleure maîtrise d'Internet et des services qui s'offrent à eux, mais également une mise en garde à l'égard de leur utilisation intuitive des réseaux sociaux et des risques qu'elle peut comporter vis-à-vis de leur future insertion professionnelle.

La caravane est aussi un espace d'échanges et de discussion afin de faire connaître les services d'accompagnement que la Mission locale peut offrir à tous.

La caravane sera présente le mardi 30 juin de 14h à 16h à Renac (à proximité de la Mairie)
Plus d'informations : caravanenumerique@ml-redon.com

La Garantie Jeunes : une expérience enrichissante

Qui mieux qu'un jeune ayant participé à une promotion Garantie Jeunes de la Mission locale de Redon, pour évoquer ce qu'est ce dispositif ? Témoignage de Justin*.

« J'ai intégré le dispositif Garantie Jeunes, il y a quelques mois. C'est d'abord 6 semaines de collectif, puis un suivi personnalisé pour ceux qui ont des difficultés à trouver un emploi. Le collectif permet d'échanger des solutions auxquelles on n'aurait pas pensé, car les autres sont confrontés à des problèmes similaires aux nôtres. Ça nous permet également de rétablir une certaine organisation personnelle car lorsqu'on arrive en Garantie Jeunes, on est souvent rester un petit moment sans formation ou sans travail.

La Garantie Jeunes m'a d'abord aidé au niveau de la construction et de l'amélioration des outils de recherche d'emploi pour mon CV et ma lettre de motivation, par exemple. Cela m'a aussi apporté de la méthode pour utiliser les sites et les moteurs de recherche. Il y a une grande part qui est dédié à la recherche d'emploi.

On doit s'investir personnellement mais en cas de difficulté comme ce le fut pour moi, les conseillers ne nous laisse pas tomber et nous mettent en relation avec des entreprises. C'est comme ça que j'ai trouvé un stage en chantier d'insertion et aujourd'hui j'ai obtenu un contrat (CDDI) pour le mois de septembre prochain.

Je pense que sans la Garantie Jeunes je n'aurais jamais obtenu ce contrat, par manque de connaissance. On arrive souvent sans aucune idée de profession, les conseillers nous apporte des détails sur les aides et nous oriente afin que chacun trouve son futur métier ou directement du travail.»

MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine - 3 Rue Charles Sillard - CS 60287 - 35602 REDON

Tél : 02 99 72 19 50 - Fax : 02 99 72 34 64 - Site : www.ml-redon.com

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - le vendredi de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h

La vitesse est limitée sur l'ensemble du réseau routier.

Cette réglementation s'applique à tous les conducteurs et à tous les véhicules. Sans exception.

La vitesse doit être adaptée aux conditions météorologiques (pluie, autres précipitations, visibilité inférieure à 50 mètres).

En France, les infractions liées aux excès de vitesse sont punies de contraventions et constituent des délits en cas de récidive d'un excès de vitesse supérieur à 50 km/h.

Jeunes conducteurs

Pendant les trois premières années qui suivent l'obtention du permis probatoire, le nouveau conducteur ne doit pas dépasser 110 km/h sur autoroute, 100 km/h sur route à chaussées séparées et 80 km/h sur route. Cette durée est ramenée à deux ans pour ceux qui ont pratiqué l'apprentissage anticipé de la conduite.

Sanctions et réglementations

Excès de vitesse inférieur à 20 km/h (avec limitation supérieure à 50 km/h)

- Amende forfaitaire de 68 euros
- Retrait d'1 point sur permis de conduire

Excès de vitesse inférieur à 20 km/h (avec limitation inférieure ou égale à 50 km/h)

- Amende forfaitaire de 135 euros
- Retrait d'1 point sur permis de conduire

Excès de vitesse égal ou supérieur à 20 km/h et inférieur à 30 km/h

- Amende forfaitaire de 135 euros
- Retrait de 2 points sur permis de conduire

Excès de vitesse égal ou supérieur à 30 km/h et inférieur à 40 km/h

- Amende forfaitaire de 135 euros
- Retrait de 3 points sur permis de conduire
- Suspension de 3 ans du permis de conduire

Excès de vitesse égal ou supérieur à 40 km/h et inférieur à 50 km/h

- Amende forfaitaire de 135 euros
- Retrait de 4 points sur permis de conduire
- Suspension de 3 ans du permis de conduire
- Confiscation du véhicule

Excès de vitesse supérieur ou égal à 50 km/h

- Amende forfaitaire de 1 500 euros
- Retrait de 6 points sur permis de conduire
- Suspension de 3 ans du permis de conduire (sans sursis ni « permis blanc »)
- Confiscation obligatoire du véhicule en cas de récidive



Protégez ceux que vous aimez, installez un détecteur de fumée !



Un incendie se déclare toutes les deux minutes en France, causant 800 décès chaque année. Près de la moitié de ceux-ci pourraient être évités grâce à l'installation d'un détecteur de fumée. Explications...

« En tant que sapeurs-pompiers sur le terrain, nous voyons de nombreuses victimes qui pourraient être évitées », déplore le capitaine Céline Guilbert, sapeur-pompier en Loire-Atlantique. Il faut savoir qu'un incendie se propage de façon fulgurante ! C'est malheureusement une information qui est mal connue, et beaucoup trop de personnes sous-estiment le danger.

Face à un incendie, chaque seconde compte. C'est pourquoi, d'ici le 8 mars 2015, tous les logements devront être équipés d'un détecteur de fumée.

À quoi il sert ?

Ce petit boîtier signale par un avertissement sonore puissant la présence de fumée suspecte. Un dispositif peu coûteux, simple à installer et qui peut vraiment tout changer : la majorité des victimes d'incendie sont en effet intoxiquées par les fumées durant leur sommeil. En Angleterre, cela fait plus de vingt ans que l'installation de détecteurs de fumée dans les logements est obligatoire. Résultat : le nombre de décès par asphyxie a diminué de 50 %.

Comment le choisir ?

Installer un détecteur de fumée est une opération simple, à la portée de tous. Vous pouvez vous procurer ce dispositif dans les magasins de bricolage et les grandes surfaces pour une vingtaine d'euros en moyenne. Vérifiez que le logo « CE » est

apposé sur l'emballage. Un marquage « NF » est une garantie supplémentaire de qualité.

Où l'installer ?

Repérez ensuite dans votre logement l'endroit idéal pour l'installer : de préférence dans ou près des chambres. Si celles-ci sont dispersées n'hésitez pas à installer un détecteur par zone de nuit. Veillez également à placer le détecteur à distance des pièces émettrices de vapeur telles que la cuisine, la salle de bains ou le garage. Vous éviterez ainsi les déclenchements intempestifs et les fausses alertes. Le boîtier doit être fixé de préférence au plafond, ou du moins en hauteur.

Quel impact sur mon assurance ?

Une fois le détecteur installé, vous devez envoyer à votre compagnie d'assurance une attestation d'installation sur l'honneur. Une lettre type est souvent fournie avec les appareils. Certains assureurs proposent même des remises sur les cotisations en cas d'installation de détecteur, allant de 5 à 10 %.

Comment l'entretenir ?

Il ne vous restera plus qu'à vérifier régulièrement le bon fonctionnement du système et à changer les piles dès qu'un signal sonore vous indique leur faiblesse (signal différent de l'alarme). Vous aurez ainsi toutes les chances d'être plus rapide que le feu !

LES BONS GESTES À ADOPTER

↓
Faites attention aux bougies.

↓
Surveillez vos cuissons, éteignez vos appareils après usage.

↓
Ne stockez pas de produits inflammables.

↓
Sensibilisez les enfants aux risques liés au feu. Ils déclenchent 14 % des incendies.

↓
Ne surchargez pas vos prises électriques et faites-les régulièrement vérifier.

La prévention
par la
SAPEURS-POMPIERS
DE FRANCE



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Le saviez-vous ?

800
morts

10 000
blessés

80% des décès sont dus
à l'intoxication par la fumée

www.territoires.gouv.fr/detecteurdefumee
www.pompiers.fr/prevention
#detecteurdefumee

SIVU « S.P.A.N.C . »
Service Public de l'Assainissement Non Collectif
des communes rurales du pays de Redon Brétilien

Aide à la réhabilitation des Assainissements Non Collectifs (ANC)

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne finance un programme d'aide aux seuls ANC classés « Non conforme - Risques pour la santé - Travaux sous 4 ans ou 1 an si vente ». Ce classement est indiqué en conclusion des courriers de contrôle de bon fonctionnement.

Pour bénéficier de l'aide, d'autres critères sont exigés par le financeur, notamment le contact direct des eaux vannes avec le milieu. La subvention qui peut être allouée correspond à 50% du montant TTC des études et travaux, dans la limite d'un plafond fixé à 8000€ TTC de dépense (soit, au plus, 4000€ d'aide/ANC).

L'ensemble de ces critères est consultable en Mairie.

Avant de s'engager dans la démarche et même de solliciter un bureau d'étude, les personnes intéressées doivent s'assurer que leur installation réponde intégralement aux critères d'éligibilité.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a, conformément aux exigences de l'Agence de l'Eau, défini des zones prioritaires de réhabilitation des ANC (sur des critères de densité d'ANC présentant des risques et/ou de sensibilité environnementale : proximité de cours d'eau, marais...) Les propriétaires d'ANC susceptibles de bénéficier de l'aide à la réhabilitation, au sein de ces zones prioritaires, recevront des courriers les invitant à s'informer et à déposer une demande d'aide pour ceux qui le souhaitent. Toutefois, toute personne propriétaire d'un ANC remplissant les critères d'éligibilité à l'aide de l'agence de l'eau peut demander à bénéficier de ladite aide (même en dehors des zones prioritaires définies).

Concernant des questions particulières, notamment le caractère éligible du projet de réhabilitation, vous pouvez prendre rendez-vous en Mairie avec l'un ou l'autre des délégués communaux : Mme COTTAIS Fabienne ou M.BELLEIL Gilles.

Enfin, un dossier de demande d'aide est disponible sur demande en Mairie. Il comprend :

- la liste des conditions nécessaires à l'obtention des aides,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (qui doit être respecté par le bureau d'étude),
- une liste non exhaustive de bureaux d'étude
- un « mandat et engagement du maître d'ouvrage ».

L'ensemble des pièces nécessaires ainsi que le calendrier de vos actions y sont aussi mentionnés.

Pour le SIVU SPANC, le Président.

Dépôt sauvages :

Quand certains particuliers ou certaines entreprises se débarrassent de leurs déchets sur un lieu public ou privé, on parle de dépôts sauvages. Abandonner ses déchets dans la nature, sur la voie publique, auprès des points recyclage ou devant les déchetteries est strictement interdit par la loi. Les amendes peuvent aller jusqu'à 1500€ (art.L 541-3 du Code de l'environnement).

Collecte en porte à porte, points recyclages verre ou papier, déchetteries... Tous les équipements nécessaires au tri et à la collecte des déchets sont disponibles pour les particuliers et les professionnels. Plus d'informations sur www.smictompaysdevilaine.fr

Voirie - Elagage :

Le trafic routier de gros véhicules est dense sur la commune (transport scolaire, camion de livraison, camion du SMICTOM...). De plus, les réseaux électriques et de communications électroniques subissent de graves dégâts dus à la chute ou à des frottements de branches ou d'arbres sur les câbles électriques ou téléphoniques, phénomène particulièrement accentué par les fortes tempêtes de l'hiver. Le constat établi montre clairement que la plupart des dégâts auraient pu être évité, si la distance entre réseaux et végétation avait été maintenue conforme.

Aussi, veillez au bon entretien de vos arbres en bordure des voies communales.

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier (routes communales et routes départementales) doivent être coupés à l'aplomb des limites de propriétés à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Divagation des chiens et chats :

Par arrêté municipal du 4 décembre 1991, il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats sur la voie publique, dans les champs, les récoltes et les bois.

Tout chien circulant sur la voie publique doit obligatoirement être tenu en laisse et être porteur d'un collier. Les infractions aux dispositions de l'arrêté cité ci-dessus sont passibles de pénalités (amendes).

Désherbant :

Avec l'arrivée du printemps, la nature a repris ses droits et la végétation est devenue abondante.

La tentation peut être grande d'utiliser des herbicides et autres produits phytosanitaires pour éliminer les mauvaises herbes.

L'arrêté préfectoral en date du 4 avril 2004 est clair : interdiction totale de désherbant dans les fossés, près des cours d'eau, canal et autre point d'eau.

En cas d'infraction, vous êtes passible d'une amende.

Du côté de l'école ...

L'année scolaire s'achève sur une année bien remplie en projets :

- Classe de découvertes à la ferme de Trénube à Talensac pour les 2 classes de maternelle : projet riche en découvertes pour les enfants.



- Projet vélo en MS



- Correspondance scolaire en maternelle 1 avec des TPS-PS-MS-GS de Carentoir
- Correspondance scolaire en maternelle 2 avec des TPS-PS-MS de Langon
- Correspondance scolaire des CE2-CM1-CM2 avec une classe anglaise et les 6 du collège du Querpon à Maure de Bretagne
- Projet théâtre en cycle 3
- Projet calligraphie en cycle 3
- Projet créations de jeux du monde en bois en CP-CE1
- Sortie à Rennes du cycle 3 avec théâtre au TNB pour voir Hullu et visite de la bibliothèque de l'espace des sciences
- Sortie à Rennes du cycle 2 au musée des Beaux-Arts et au planétarium
- La fête de l'école et le « spectacle » des différentes classes aura lieu le 20 juin au terrain des sports.
- L'intervention de Jérôme Cassin avec les CP-CE1 et le cycle 3 sur la musique au fil du temps
- Le projet Etamine des deux classes de maternelle avec la création d'un livre

Pour l'année prochaine, 84 élèves sont inscrits et répartis sur 4 classes. Deux nouvelles enseignantes sont nommées, il s'agit de Céline Avenard et de Nathalie Paty.

Bienvenue à Mômeland , le paradis des enfants !

Pendant un mois vous allez vivre avec des animateurs qui ne veulent pas grandir et qui ont créé leur propre village. Mais comment ont-ils fait pour rester des enfants ? Viens découvrir un monde où la devise est « Rigolade, détente et bonheur ».

Dans ce village tu vas rencontrer : Mme Le Maire, la maître-nageuse, la chanteuse, le jardinier, la concierge, la pompier, la boulangère, l'esthéticienne, la policière et le coach sportif ... ils sont tous fous et prêts à t'accueillir pour des vacances de folie !

Les Fripouilles 3-5 ans

- Semaine 1 :** Création de collier, maquillage, jeux collectifs, atelier cookie, fabrication d'aquarium ...
- Semaine 2 :** atelier « mise en beauté », création d'un fresque, statue en argile, vélo ...
- Semaine 3 :** Jeux extérieurs, pâte à sel, conte animé, jeux de société, séance cinéma, peinture ...
- Semaine 4 :** Atelier cuisine, jeux de mimes, déguisements, jardinage, jeux collectifs ...

Les Canailles 6-8 ans

- Semaine 1 :** Création d'une choré de l'été, pancarte « Mômeland », atelier cuisine, MômeStar, Gamelle dans Pipriac ...
- Semaine 2 :** Création de fleurs, construction de cabane à oiseaux, tournoi de fooball, safari photo dans Pipriac ...
- Semaine 3 :** Spectacle d'ombres chinoises, création de guirlande extérieures, atelier cuisine, photos ...
- Semaine 4 :** Bache glissante, décoration pour la fête du village, théâtre, création du journal de Mômeland, préparation du spectacle ...

Les D'jeuns 9-13 ans

Il sera proposé au Djeun's de créer leur propre planning en début de semaine en fonction de leurs envies ... Une animatrice les accompagnera tout le mois pour leur faire vivre de superbe Vacances.

INTERVENTION OFFICE DES SPORTS : (sur inscription)

07/07	BASEBALL	6-8 ans	18 places
10/07	Course d'orientation	7-12 ans	20 places
21/07	Kayak	9-12 ans	16 places
22/07	Tir à l'arc	6-8 ans	24 places
28/07	Athlétisme	3-5ans	30 places

Les sorties : (50 places)

- Pour toutes les sorties, les familles doivent fournir le pique-nique pour leur(s) enfant(s)
- Mercredi 8 juillet : Tremelin
Activités sur place en cours de validation...
 - Mercredi 15 juillet : Plage
 - Jeudi 23 juillet : Tropical parc
 - Jeudi 30 juillet : Plage
 - Départ à 9h00 et retour à 17h30 pour les sorties

Les Grands Jeux :

- Mardi 07/07 : Le secret de Mômeland
- Jeudi 16/07 : Qui a volé l'appareil photo ?
- Mardi 23/07 : Le championnat de Mômeland
- Jeudi 30/07 : La fête au village de Mômeland

Informations :

- Prévoir tous les jours un sac à dos composé de : Vêtements de rechange, crème solaire, serviette (en cas de jeux d'eau) et casquette
- Prévoir affaire de sieste pour les enfants qui dorment : Doudou, couette et oreiller si besoin
- Le goûter est pris en charge par l'accueil de loisirs
- Il est obligatoire de prévenir l'animateur chargé de l'accueil quand vous déposez et récupérez vos enfants.

Mômeland

Les P'tits Loups

Les pirates des P'tits Loups ont décidé de prendre le large et d'aller visiter des îles plus folles les unes que les autres. Partons tous ensemble à la découverte de nouvelles aventures !

Semaine du 03/08 au 07/08 : Sur l'île à l'envers

- Fripouilles :** Fresque, motricité, création de mini-pirates, théâtre, sculpture, jeux d'eau ...
- Canailles et D'jeuns :** Le peinture dans tous ses états, jeux extérieurs, Création de BD à l'envers, Fresque, balle au prisonnier à l'envers, drôle de tête ...



Semaine du 17/08 au 21/08 : Sur l'île gourmande

- Fripouilles :** Cuisine à gogo, jeux de société autour de la cuisine, création d'attrape-rêves, jeux collectifs, chansons gourmande ...
- Canailles et D'jeuns :** Création de bijoux gâteaux, atelier cuisine, tableau de cuisine, thèque, jeux d'eau ...

Prévoir tous les jours un sac à dos composé de : Vêtements de rechange, crème solaire, serviette (en cas de jeux d'eau) et casquette. Prévoir affaire de sieste pour les enfants qui dorment : Doudou, couette et oreiller si besoin. Le goûter est pris en charge par l'accueil de loisirs. Il est obligatoire de prévenir l'animateur chargé de l'accueil quand vous déposez et récupérez vos enfants.

Tous les mardis, un grand jeu est organisé !

Vendredi 21/08 : Un goûter est proposé aux familles à partir de 16h45

Le 31/08 :
Sur l'île Fiesta
Une journée complète pour fêter la fin de l'été et la découverte du trésor ! Venez tous déguiser pour que notre boom soit géniale !

Jeudi 13/08 : Sortie à Youpla Kids (Prévoir le pique-nique pour vos enfants)

Semaine du 10/08 au 14/08 : Sur l'île verte

- Fripouilles :** Création de masque vert, origami, chansons, création de ronds de serviettes, jeux extérieurs ...
- Canailles et D'jeuns :** Sport collectif, origami, jeux de société, land'art, œuvre d'art verte, bouquet de fleurs ...



Semaine du 24/08 au 28/08 : Sur l'île mystérieuse

- Fripouilles :** Création de pots de crayons, énigmes, contes animés, jeux musicaux, parcours des mystères ...
- Canailles et D'jeun's :** Dessiner c'est gagner, devine-tête, parcours dans le noir, magie, relais questions, parcours énigmes ...

Jeudi 27/08 : Sortie aux jardins de Brocéliande. Retour à 17h30 (Prévoir le pique-nique de vos enfants)

Calendrier vacances scolaires 2015-2016

école de Saint-Ganton

Les zones et les dates des vacances scolaires changent à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015. L'académie de Rennes est à compter de la rentrée 2015 en zone B.

- **Rentrée des élèves :** mardi 1er septembre 2015
- **Vacances de la Toussaint** du samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015
- **Vacances de Noël :** du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016
- **Vacances d'hiver:** du samedi 6 février 2016 au lundi 22 février 2016
- **Vacances de Printemps :** du samedi 2 avril 2016 au lundi 18 avril 2016
- **Vacances d'été** mardi 5 juillet 2016

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Dispositif « Argent de Poche »

Vous avez entre 16 ans (+1 jour) et 18 ans (-1 jour) au moment de l'activité et vous habitez Saint-Ganton.

Rémunérées 15€ par chantier d'une durée de 3h30, le « dispositif argent de poche » peut vous intéresser !

Les activités se dérouleront pendant les vacances scolaires et devront être encadrées par un agent communal.

Ce dispositif pourra être mis en place dès les vacances de la Toussaint.

Si vous souhaitez vous inscrire, faites vous connaître en mairie.



Tu pratiques une activité sportive, tu as peut-être le droit à une réduction selon ta situation :

Les coupons sport

Opération financée par Jeunesse et Sports et le conseil général 35

Qui peut en bénéficier ?

- Les jeunes de 10 à 18 ans (nés entre le 01/01/1997 et le 31/12/05)
- Bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- Inscrits dans un club affilié à une fédération sportive agréée par le ministère et à l'ANCV

Quel est le montant de l'aide ?

Il dépend du montant de la cotisation :

20€ pour une cotisation de 45 à 90€

40€ pour une cotisation de 91€ et plus

Comment les obtenir ?

A l'inscription de votre enfant à l'association sportive, le club doit vous fournir une attestation d'inscription. Ensuite, vous pourrez retirer les coupons sport auprès du point accueil de votre secteur

P.I.J. Maison du développement

8 rue du frère Cyprien

35330 MAURE DE BRETAGNE

Tél. : 02 99 92 46 95

Lundi : 9 h/12 h _ 14h/17 h

Mardi – Vendredi : 9h/12h 14h/19h

Mercredi : 9h/12h 14 h/18h

Jeudi : 14h/19h

Vous devez vous munir de

- une pièce d'identité ou livret de famille
- attestation d'allocation de rentrée scolaire
- attestation d'inscription au club

Les chèques sport

Opération financée par le Conseil Régional de Bretagne

Qui peut en bénéficier ?

Tous les jeunes nés en 1997 – 1998 – 1999 – 2000

Quel est le montant de l'aide ?

15€ de réduction sur le montant de la cotisation à un club

Chaque jeune peut pratiquer plusieurs disciplines dans un même club ou dans un autre club. Il bénéficie alors d'une réduction de 15€ pour chaque adhésion (à une discipline différente).

Comment les obtenir ?

Du 1er juin 2015 au 30 avril 2016

connecte toi sur

www.bretagne.fr/jeunes.

Tu y trouveras une bannière « chèque sport » te permettant d'accéder à la page consacrée au chèque sport.

Complète le formulaire d'inscription, vérifie puis valide les informations saisies (ton prénom, ton nom, ta date de naissance, ton statut, ton adresse mail et la discipline sportive que tu souhaites pratiquer).

Tu vas recevoir un mail de confirmation de ton téléchargement. Imprime le et présente le à ton club sportif qui te fera automatiquement bénéficier d'une réduction de 15€ sur le prix de ton adhésion annuelle..

Tu as jusqu'au 15 mai 2016.



A.O. SAINT-GANTON



Le club compte 55 séniors répartis en deux équipes plus une équipe vétérans, ainsi que 26 jeunes de 5 à 17 ans.

Cette saison a été marquée par la mise en place des équipes jeunes en catégorie « débutants » U6, U7, U8, U9 et « poussins » U10, U11. Les deux équipes « débutants » composées de 9 joueurs étaient encadrées par Guillaume Bourel et Romain Guérin. Lors des différents plateaux, les dirigeants ont pu constater les progrès réalisés.

Le plateau qui s'est déroulé sur le terrain de Saint-Ganton en février a été une réussite malgré le froid. 70 jeunes y ont participé.

L'équipe « poussin » a été prise en charge par Alexandre Héron et Pierre-Yves Hamon. Les résultats de l'équipe ont été corrects dans l'ensemble. Ils ont finis 6^{ème} sur 10 dans la deuxième phase.

En ce qui concerne les U13, en entente avec Pipriac et les U15, U17, en entente avec Lohéac, Lieuron et Pipriac, ses équipes ont eu de bons résultats dans l'ensemble.

Sous la houlette de Bruno Hervé, coach de l'équipe A et Sébastien Moureaud, coach de l'équipe B. Les résultats des deux équipes séniors ont été satisfaisants. L'équipe A se classe 9^{ème} sur 12 en D3, l'objectif était bien sûr le maintien après la montée de la saison dernière.

L'équipe B, quant à elle finie 5^{ème} sur 10 en D5. Elle a su garder une grande motivation et des résultats encourageants pour l'avenir.

Un remerciement à Bruno Hervé pour avoir contribué au bon fonctionnement de l'équipe première durant ces deux années.

Grâce à la subvention communale, les jeunes bénéficient de nouveaux équipements d'entraînement ainsi qu'un jeu de maillot.

Assemblée Générale

Elle s'est déroulée le samedi 6 juin. Les membres de l'association ont été élus mais le bureau n'est pas encore constitué : Beauvais Jean-Louis, Blanchard Jérôme, Bourel Guillaume, Costard Lionel, Fourage Gaëtan, Hamon Jérémy, Le Guen François, Templé Thibaut, Texier Cédric.

Avec la venue d'un nouvel entraîneur, Sébastien Texier.

Les objectifs seront :

- Pour l'équipe première, finir dans les 5 premiers et voir même plus.
- Pour l'équipe B, finir dans les 3 premiers.
- Maintenir l'équipe vétérans et en ce qui concerne les jeunes, voir l'effectif augmenté.



Merci à tous les bénévoles qui contribuent chaque année au bon déroulement du club.
Pour tous joueurs ou bénévoles voulant s'inscrire : contacter Guillaume Bourel au 06.63.97.59.54.

Dates à retenir

Reprise de l'entraînement Vendredi 31 juillet à 19h

Match de gala, à Sixt / Aff le Samedi 8 Août à 13h30 contre Cournon.

TOURNOI CORPO

Dimanche 19 Juillet
A 13h30
7 + 1 joueurs
(3 licenciés max, tennis obligatoire)



Amicale Saint Gantonnaise

Voilà une page qui se tourne, pour notre association, après 5 années à la tête de notre association, Magali Laigle nous quitte... Fini le primaire, bonjour le collège !!!

Bienvenue donc à Mickaël Legendre, notre nouveau président, qui poursuit les actions menées afin de permettre à nos enfants de continuer à vivre de beaux projets avec l'équipe enseignante.

Ces derniers mois ont été marqués par :

➤ Le LOTO du vendredi 9 janvier 2015 à la salle de Cojoux à Saint Just.

Pour la 2^{ème} édition, Robert était une nouvelle fois aux commandes. Les bénéfices de la soirée ont permis aux élèves de maternelle de vivre une classe découverte dans une ferme pédagogique à Talensac.

➤ La CHASSE AUX OEUFs du dimanche de Pâques.

Pour une fois la chasse aux œufs s'est déroulée sous une météo printanière ! Une soixantaine d'enfants sont partis à l'assaut des 600 œufs cachés dans un champ mis à disposition par un papa d'élève. Œufs qui ont été peints en partie par les enfants de maternelle. A l'issue de cette chasse, les enfants sont repartis avec un sachet de chocolat...

➤ Le VIDE GRENIER du dimanche 17 mai.



Sous un beau soleil et dans une ambiance festive, 37 exposants ont répondu présent à notre appel. Un grand merci à eux, mais aussi aux parents d'élèves, associations locales et autres visiteurs qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Alors, rendez-vous l'année prochaine !!!

Vie Associative

➤ La FETE DE L'ECOLE du samedi 20 juin.

C'est sous un grand soleil que les élèves de l'école nous ont présenté leur spectacle de fin d'année. Ce fut l'occasion de partager entre amis ou en famille un bon moment entrecoupé d'un crêpe, d'une galette saucisse ou d'une partie de palet ou autres jeux en bois empruntés à la ludothèque de Redon... bref, encore un après-midi bien rempli !

➤ LE CONCERT-ANIMATION « Violon de Terre » du dimanche 21 juin.

Pour fêter la musique, nous avons organisé avec l'aide de la municipalité un concert-animation qui retraçait l'histoire de la vièle et du violon à travers les siècles. Une quarantaine de personnes ont assisté à ce moment convivial qui était suivi d'un pot de l'amitié.



LES PARENTS D'ELEVES

Et n'oubliez pas notre prochain grand rendez-vous :

Le moules/frites le samedi 3 octobre 2015 à la salle des fêtes...

Conjuguons nos talents

Nous nous réunissons toujours le mardi et avons fait beaucoup de progrès en nous aidant mutuellement.

En ce moment, Yvette nous apprend à faire des chaussettes et ses conseils nous sont très utiles. Cet échange inter-générationnel se poursuit à l'école où les enfants apprécient notre visite.

Un petit goûter nous réunira le dernier jour d'école pour partager encore de bons moments.

Reprise des ateliers en septembre.

Le foyer des jeunes

La mairie de St Ganton et l'Office des Sports permettent aux jeunes de se retrouver dans les locaux à l'étage de la salle de la Belle Alouette.

L'espace jeunes est ouvert jusqu'à début juillet

à tous les jeunes de 15 à 19 ans

tous les vendredis en période scolaire,

de 21h à 23h

Avec la participation de Fabrice Bodiguel de l'Office des Sport

Les jeunes qui fréquentent le foyer profitent en ce moment et jusqu'au début de l'été, d'activités sur le même créneau pour pratiquer, entre autres, du tennis et du tir à l'arc.



Depuis septembre 2014, 14 jeunes de 16 à 18 ans sont venus au foyer de St Ganton.

9 jeunes Saint Gantonnois de 14 à 18 ans ont mis en place ou se sont inscrits aux différentes sorties faites avec les foyers du secteur de Pipriac.

Cet été, les jeunes de la commune ont la possibilité de venir au foyer de Pipriac de 14h à 19h à la salle Chirpar et aux sorties programmées et proposées par les jeunes tout au long du mois de juillet.

En 2015, les sorties proposées par les jeunes du territoire sont encadrées par les éducateurs de l'Office des Sports et Jeunesse Maure-Pipriac. L'organisation et la mise en place de ces sorties sont faites principalement au PIJ ou dans les foyers.

Les collégiens ont la possibilité, en plus du PIJ et des foyers, d'organiser et réaliser leurs projets personnels ou collectifs, sur des temps de permanence et les temps du midi, directement dans l'établissement scolaire St Joseph de Pipriac.

Tous ces projets sont accompagnés et organisés par le Point Information Jeunesse avec les jeunes qui en font la proposition.

LE COMITE DES FETES

Nos 2 repas de boudins du mois de février ont remporté un vif succès. La vingtaine de bénévoles a assurée le service de plus de 400 personnes dans la bonne humeur. L'animation des 2 repas a été assurée par Stéphane, Jean-Yves et Jeannot, que nous remercions ainsi que nos bénévoles.

Les bénéfices nous ont permis de remettre un chèque de 1665€ à l'association « Une Ecole pour Lucie », un autre chèque de 1000€ sera remis à l'association coopération pays de Redon-vallon de vilaine présidée par Jean-René Marsac député de Redon, qui œuvre pour la scolarisation des enfants d'un village au Burundi.



Le comité des fêtes s'est réuni au mois de janvier pour faire du bois nécessaire au repas de boudin.

**Nous vous donnons rendez-vous pour notre journée
détente qui aura lieu le 5 Juillet 2015**

8h30-12h30 / 14h30-18h00

Possibilité de restauration sur place.

Inscription sur le terrain



**Le comité des fêtes vous souhaite de
Bonnes Vacances**

Le Bureau



Dans le précédent bulletin, nous avons évoqué brièvement la vie des premiers enfants de la commune, devenus soldats et morts aux combats. Nous continuons cette quête de mémoire, en rappelant le rôle majeur de l'institution civile de la commune qu'est le conseil municipal.

La mairie de St-Ganton

Le 30 décembre 1880, le conseil municipal déclare « avoir pris possession de la nouvelle mairie » qui vient d'être construite au lieu-dit **la Belle-Alouette**. Suite à de nombreux courriers de l'administration scolaire « sur l'état délabré de l'école publique sise au village du Jarillé », le conseil municipal en 1878 projette de construire **la maison commune** de la mairie et de l'école publique des garçons. « Distantes de 1,200 km de l'église, au centre de la commune, ces landes, sont propriétés communales ». En 1883, à la création du Chemin de Grande Communication n°53, aujourd'hui RD53, le conseil municipal « est dans l'intention d'y créer le **nouveau bourg**. Le bourg actuel appartient à un seul propriétaire qui ne veut vendre aucun emplacement pour construction. L'industrie et le commerce de la commune en souffrent »

sources : ADIV. 2 O 269 12 et 15, 3 O 757 et archives communales 1D2

Le recensement de 1911

Au 1er avril 1911, la population de la commune est de 709 habitants. Cinq ans plus tôt, elle avait atteint un pic de 743. Le village de Beucel est le troisième plus important, après ceux de la Roche et Gominé. Ce dernier a doublé depuis 1846 passant de 13 à 29 ménages, peut-être en raison de l'activité des moulins de la Tombe et des Forges.

Source : ADIV 6M520, consultable en ligne avec le logiciel « Thot »

Les élections de 1912

Depuis 1884, l'élection du maire se fait au suffrage universel. Le 19 mai 1912, Pierre Baudu du village de Brubet est réélu pour son quatrième mandat. Cette période va être très difficile. Quatre conseillers municipaux seront dès décembre 1914, partis sous les drapeaux.

Le rôle du maire

C'est lui qui a fait sonner le tocsin le dimanche 2 août 1914. Il relaie les consignes de réquisition et de ravitaillement auprès des habitants après avoir participé au recensement des jeunes conscrits. Il annonce aux épouses, aux familles la mort du mari, du fils tué au combat.

source : ADIV La Grande Guerre, carnet « Archives et histoire n°5 », novembre 2014

Le secrétaire de mairie

Le conseil municipal du 1863, décide de la nomination d'un instituteur publique qui sera aussi secrétaire de mairie. Après 1905, ce poste est repris par un membre du conseil municipal. Le départ à la guerre de ce dernier va également apporter des difficultés.

Sources : ADIV 2O 269/7

Les écoles religieuses et publiques

Au recensement de 1911, l'école « *privée laïque* » des filles construite en haut du bourg en 1898, est tenue par deux institutrices rattachées à la Congrégation des soeurs de Paramé. A la Belle-Alouette, Paul Radier et son épouse, sont instituteurs laïques nouvellement arrivés en janvier. Agé de 33 ans, M. Radier est incorporé le 27 février 1915 et va perdre un œil au combat. Il va être de retour à son poste d'instituteur en juin 1915.

Sources : ADIV 2O 269/3/4/6 ; 12T 163



Les enfants du pays morts aux combats, période de Noël 1914 à juin 1915

Alexis GEFFLOT

Tu es né le 2 septembre 1890 au village de Brubet. Tu es le septième enfant d'une famille de onze. Quatre de tes frères et sœurs sont décédés avant l'âge de un an. Comme tes parents, tu as appris le métier de cultivateur. Tu fais ton service militaire du 7 octobre 1911 au 8 novembre 1913. Le 2 août 1914 tu es « *rappelé sous les drapeaux* », par la mobilisation générale. Vous êtes quatre garçons de la même famille à partir. Ton frère Pierre comme nous l'avons cité dans le *bulletin de décembre 2014*, va être le deuxième enfant de St-Ganton mort au combat. Tu pars au front le 5 août 1914 et le 29 août 1914, au combat de **Sains-Richemont dans l'Aisne**, tu es fait prisonnier par les Allemands. Le Tribunal de Redon fixe ton décès au 12 janvier 1915. Tu es cité à titre posthume comme « *un très bon soldat brave et dévoué* » et tu es décoré de la croix de guerre avec étoile de bronze.

Sources : *Mémoire des Hommes et ADIV 1R 2078, page 344, logiciel en ligne « Thot »*

Alfred FOURAGE

Tu es né le 5 février 1894 au village du Jarillé. Tu es l'aîné d'une famille de six enfants. Toi aussi, tu es cultivateur. Tu es incorporé le 6 septembre 1914 et tué à l'ennemi à la bataille des **Eparges** le 19 mars 1915. La butte des Eparges se trouve sur les **hauts de la Meuse** à 345 mètres d'altitude, longue de 1100 mètres et large de 700 mètres. Ces combats se sont déroulés dans des conditions extrêmement difficiles sous la neige, la pluie, dans la boue de février à avril 1915. Des personnalités y ont participé, notamment l'écrivain français Maurice GENEVOIX qui en a écrit un ouvrage : *les Eparges*.

Comme ton camarade Alexis, tu es cité et décoré de la croix de guerre.

Sources : *Mémoire des Hommes et ADIV 1R 2153, page 533, logiciel en ligne « Thot »*

Joseph LEMELE

Tu es né le 21 août 1883 au village de Gominé et tu es devenu cultivateur. Tu effectues ton service militaire de 1906 à 1907 et comme tes camarades, tu es rappelé le 2 août 1914. Tu seras « *tué à l'ennemi* » à **Beauséjour** lieu très mal nommé dans la Marne, le 1 juin 1915.

À l'origine simple ferme, construite en 1820, Beauséjour constituait en 1914 un hameau dépendant de la commune de Minaucourt, que les habitants avaient dû évacuer le 2 septembre. Pendant toute la guerre, ce hameau dominé par un fortin aménagé dès 1914 par les Allemands, fut l'objet de combats meurtriers. Des dizaines de milliers d'hommes sont passés par la ferme de Beau-séjour, dernière étape avant l'enfer des tranchées, du froid, de la boue et de la mort. Beaucoup de ces hommes ne reviendront pas, seront portés disparus, déchiquetés ou ensevelis par les explosions. En 1923, le camp militaire de Suipe est créé dans cette zone des combats.

Sources : *Mémoire des Hommes, ADIV 1R 1926, logiciel en ligne « Thot », forums sur internet*

François PITAUT

Tu es né le 2 août 1887 au village de Combray. Tu es mobilisé en février 1915 et tu pars avec le 47^e R.I. pour la campagne d'Artois. La lecture du récit de Julien CHOPIN qui a écrit plus de mille lettres à sa famille, apporte un éclairage sur les épreuves que tu as endurées. (<http://souvenirfrançaisarras.com/node/137> ; « *Hommes et Femmes d'Ille-et-Vilaine* » – ADIV 2014, page 203). Tu as connu les combats aériens, les gaz, les attaques des tranchées. Tu décèdes le 10 juin 1915 à **Anzin St-Aubin**, village du Pas-de-Calais en grande partie détruit dès le début des combats en 1914.

Sources : *Mémoire des Hommes et ADIV 1R 2030, page 183, logiciel en ligne « Thot »*

En quête de mémoire

Parmi ces quatre victimes, des descendants ont fait le voyage pour retrouver la trace de leur parent mort et enterré à proximité des lieux de combats. Les fleurs et le recueillement ont été source de grande émotion, avec cette éternelle et universelle question : « *à quoi servent les guerres ?* »

LA DYNAMIQUE

Avec l'arrivée de l'été, la Dynamique va arrêter ses séances.

Les cours sont assurés par Estelle et se déroulent le mercredi soir de 20h15 à 21h15.

Pour clôturer cette saison, nous dînerons au restaurant la Crémaillère à Saint-Ganton le mercredi 24 juin.

Les cours reprendront courant septembre et toutes les personnes désirant nous rejoindre sont les bienvenues.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez contactez Carole au 0661819876.

Bonnes vacances !!



*Même si les vacances
Sort super agréables...*



N'oublie pas de revenir.

Le bureau



Bibliothèque

Depuis peu, la gestion de la bibliothèque a évolué et s'est informatisé. La commune de Saint-Ganton étant membre de la Communauté de Communes de Redon, une mise en réseau des bibliothèques et médiathèques de la CCPR a été proposée. Ainsi, il est dorénavant possible aux adhérents de la bibliothèque de Saint-Ganton de pouvoir emprunter des ouvrages de l'ensemble des bibliothèques adhérentes.

Par ailleurs, à la rentrée de Septembre, la bibliothèque va intégrer les locaux de l'école. Nous pourrons ainsi vous recevoir dans de meilleures conditions et cette nouvelle situation devrait favoriser l'échange avec les enfants de l'école.

Enfin, les horaires seront sans doute amenés à évoluer dans les mois à venir. Le créneau du samedi matin devrait bien sûr être maintenu. Une ouverture en semaine sera créée, logiquement un soir à la sortie des classes afin de permettre aux parents de passer à la bibliothèque en venant chercher leurs enfants.

Après une pause estivale durant le mois d'Août, la bibliothèque rouvrira donc ses portes au moment de la rentrée scolaire.

Bon été et bonne lecture à tous.

Horaires des déchetteries :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
BAIN DE BRETAGNE ZA château Gaillard	9H – 12H30 14H – 18H30		14H – 18H30	14H – 18H30	9H – 12H30 14H – 18H30
GUICHEN La Pigeonnais	14H – 18H		14H – 18H	9H – 12H 14H – 18H	9H – 12H 14H – 18H
GUIPRY ZI de Pellouaille	14H – 18H		9H – 12H	14H – 18H	14H – 18H
GRAND FOUGERAY ZA les 4 routes	14H – 18H		14H – 18H	14H – 18H	10H – 12H 14H – 16H
MAURE DE BRETAGNE Route de Maure à Mermel	14H – 18H		14H – 18H		9H – 12H 14H – 18H
PIPRIAC Les vallées du couchant	9H – 12H	9H – 12H	14H – 18H		9H – 12H 14H – 18H
SIXT SUR AFF Route de Bruc sur Aff	14H – 18H				9H – 12H
LE PETIT FOUGERAY	9H – 12H		14H – 18H		14H – 18H

Médecins de garde :

Messac - Maison médical de Garde, 64 avenue de la gare - Tél : 02.99.92.36.94

Le samedi de 12h à 20h et le dimanche et jours fériés de 8h à 20h.

Redon - Maison médicale de garde à l'hôpital de Redon (près des urgences) - Tél : 02.99.71.71.71

Vous pouvez vous y rendre sans rendez-vous le samedi de 14 h à minuit, et le dimanche de 8 h à minuit.

Pharmacie de garde :

Le système de garde des pharmacies est totalement indépendant de celui des médecins. Il faut toujours appeler le 3237 (0,34€ la minute, à partir d'un poste fixe).

Le centre 15 connaît l'adresse de la pharmacie de garde à communiquer aux patients.

A vos agendas ...

5 juillet 2015, Dimanche	Comité des fêtes	Concours de pêche
18 juillet 2015, Samedi	Tennis	Match amicaux 11h Ouvert à tous
19 Juillet 2015, Dimanche	Foot	Tournoi corpo
6 septembre 2015, Dimanche	Commission animation	Fête des vallées de Beaucel
12 septembre 2015, Samedi	Tennis	Match amicaux 10h30 Ouvert à tous
3 octobre 2015, Samedi	Amicale Saint-gantonaise	Moules frites
3 octobre 2015, Samedi	Tennis	Match amicaux 10h30 Ouvert à tous
10 octobre 2015, Samedi		Classe 5
18 octobre 2015, Dimanche	CCAS	Repas des aînés
Décembre	Commission Animation	Arrivée du Père-Noël

Dimanche

5

JUILLET

2015

S^T-GANTON

à l'Etang de Belle-Perche

GRANDE

JOURNEE
de détente



de 8h30 à 12h : inscription..... : 9 €
de 14h30 à 18 h : inscription : 5 €
pour la journée : inscription : 12€

2 CONCOURS DE PECHE

110 Kgs de Truites

CONCOURS DE PALETS

2 JOUEURS - 4 PALETS

à partir de 14h30, inscription 10 € par équipe

Coupes et nombreux lots - jeux divers

Organisé par le Comité des Fêtes

Fêtes
des Vallées de Beauce
2009

